

Groupe régional SAGE

Lien entre SAGE et politique départementale de l'eau



4 juin 2009

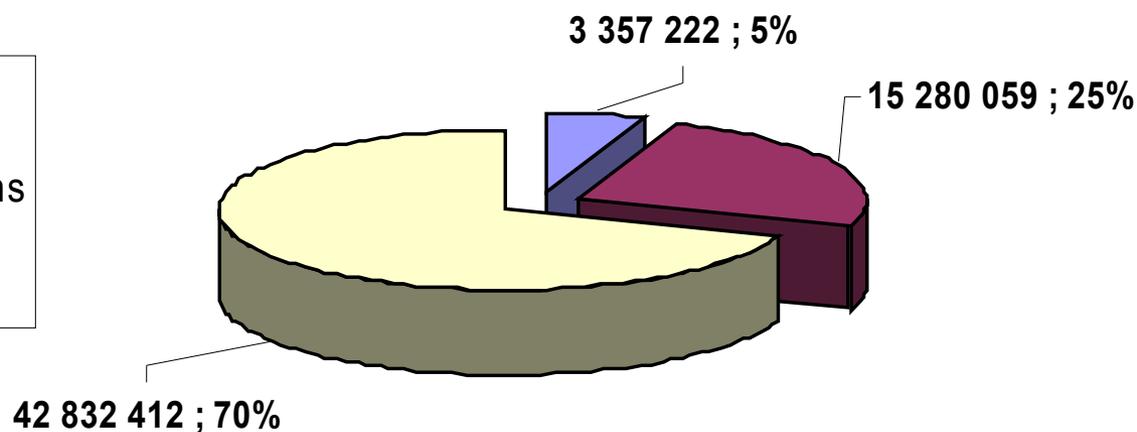
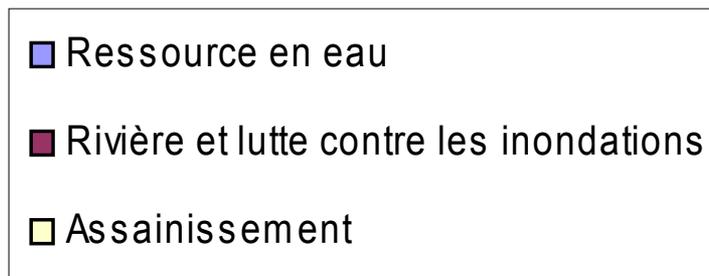
Déroulé

- **Révision basée sur un diagnostic par territoire**
- **Révision en 2007**
 - **Contrats**
 - **Taux et critères**

DIAGNOSTIC

Le poids des différents programmes dans la politique départementale

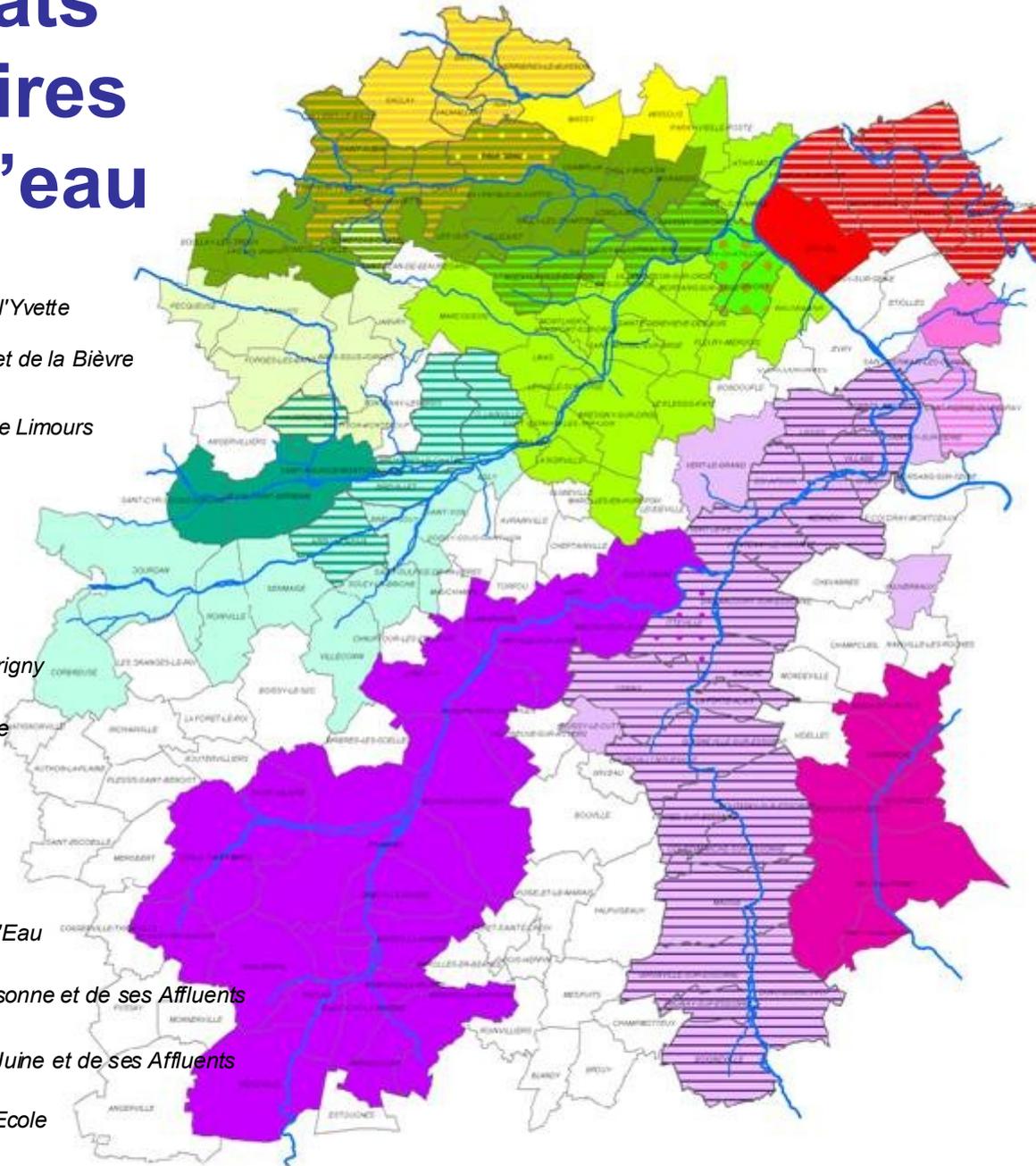
**Aides attribuées sur la période 2000-2005
(M€ ; %)**



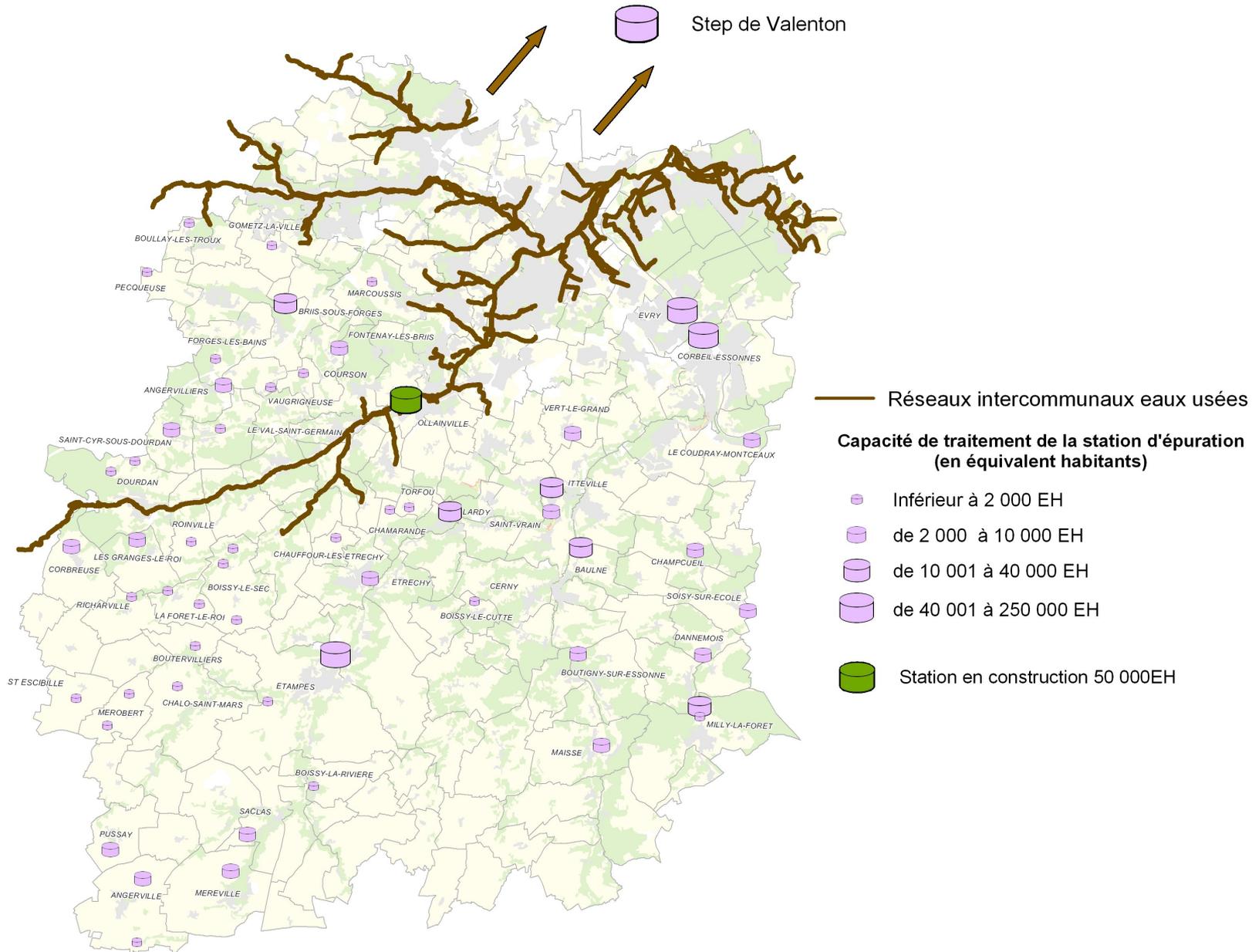
10,24 M€ /an

Les syndicats gestionnaires de cours d'eau

-  *SI pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre*
-  *SI pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette*
-  *SIA du plateau de Saclay et des vallées de l'Yvette et de la Bièvre*
-  *SI d'Hydraulique et d'Assainissement de la Région de Limours*
-  *SI de la Vallée de l'Orge Aval*
-  *SI de la Vallée Supérieur de l'Orge*
-  *SI de la Rémarde Aval*
-  *S d'Aménagement et de gestion des Lacs de Viry-Grigny*
-  *SI pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve*
-  *SMI de la rivière Yerres et de ses affluents*
-  *SM de Sénart Val de Seine*
-  *SI d'Assainissement et de Restauration de Cours d'Eau*
-  *Commission Exécutive d'Entretien de la Rivière Essonne et de ses Affluents*
-  *SI pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents*
-  *SI pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Ecole*

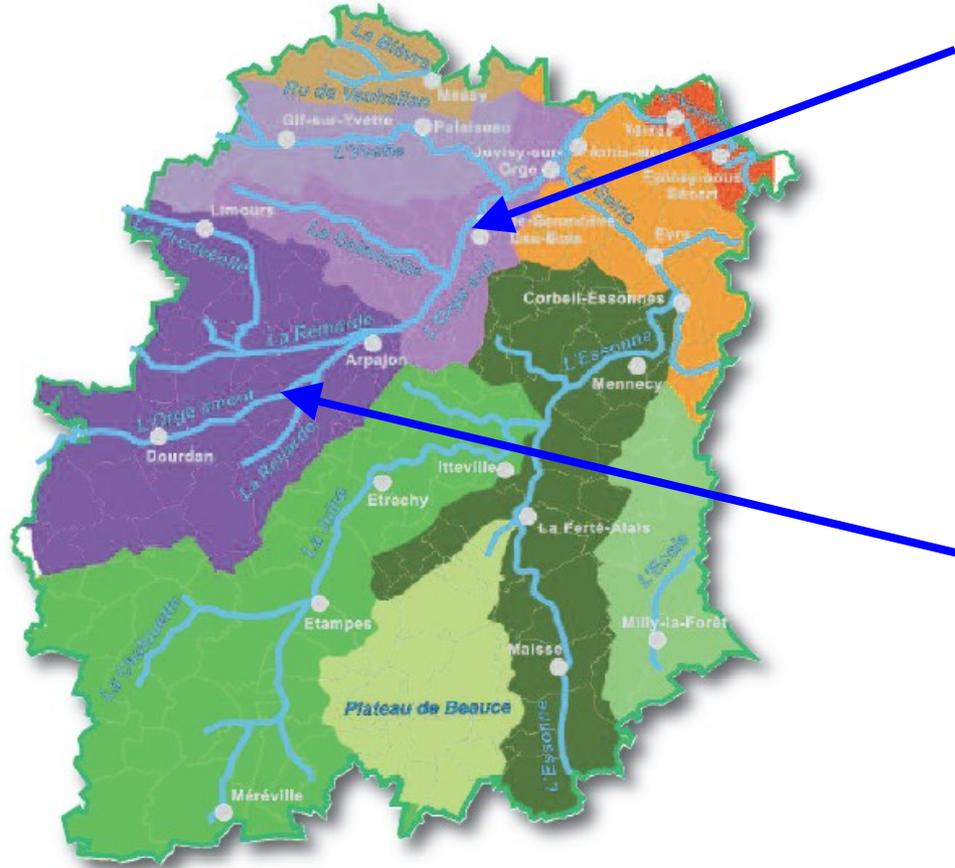


Assainissement des eaux usées



DIAGNOSTIC

-  L'Essonne
-  La Juine
-  L'Ecole
-  Le Plateau de Beauce
-  L'Orge Amont
-  L'Orge Aval
-  L'Yvette
-  La Bièvre
-  La Seine
-  L'Yerres



Diagnostic et priorités par territoire ORGE AVAL

1) Présentation du bassin versant de l'Orge Aval et des acteurs

a) Présentation du territoire - Crues et conflits de usage de l'eau et des acteurs

L'Orge aval est le plus grand bassin versant de la confluence de la Sarthe, et s'étend sur 10 communes, de la commune de Méesy jusqu'à la commune de Méesy. Le territoire est caractérisé par une plaine normale de la Sarthe.

Le territoire est à l'ouest d'importantes vallées et vallées. Il présente une morphologie relativement normale marquée par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

La commune de Méesy est le second cours d'eau important de l'Orne. Son débit moyen est de 1,2 m³/s. Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.



Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

Diagnostic et priorités par territoire ORGE AMONT

1) Présentation du bassin versant de l'Orge amont et des acteurs

a) Présentation du territoire - Crues et conflits de usage de l'eau et des acteurs

L'Orge amont est le plus grand bassin versant de la confluence de la Sarthe, et s'étend sur 10 communes, de la commune de Méesy jusqu'à la commune de Méesy. Le territoire est caractérisé par une plaine normale de la Sarthe.

Le territoire est à l'ouest d'importantes vallées et vallées. Il présente une morphologie relativement normale marquée par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

La commune de Méesy est le second cours d'eau important de l'Orne. Son débit moyen est de 1,2 m³/s. Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.



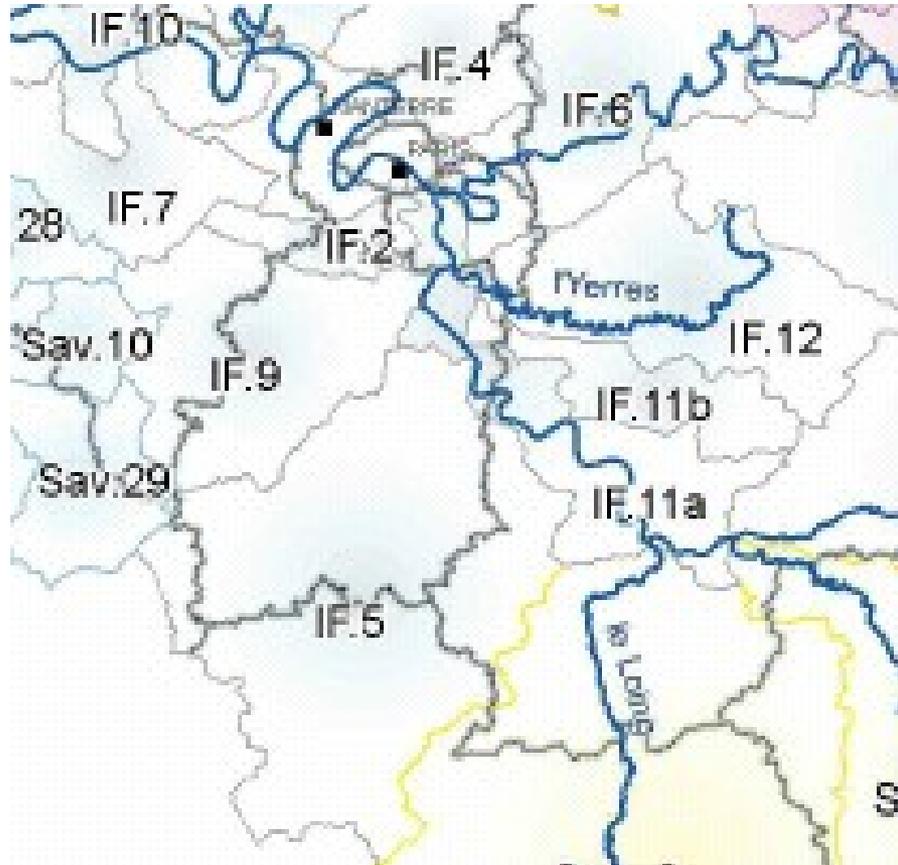
Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

Le territoire est particulièrement marqué par la présence d'un relief de berges. Ce caractère est particulièrement marqué en cas de crues exceptionnelles.

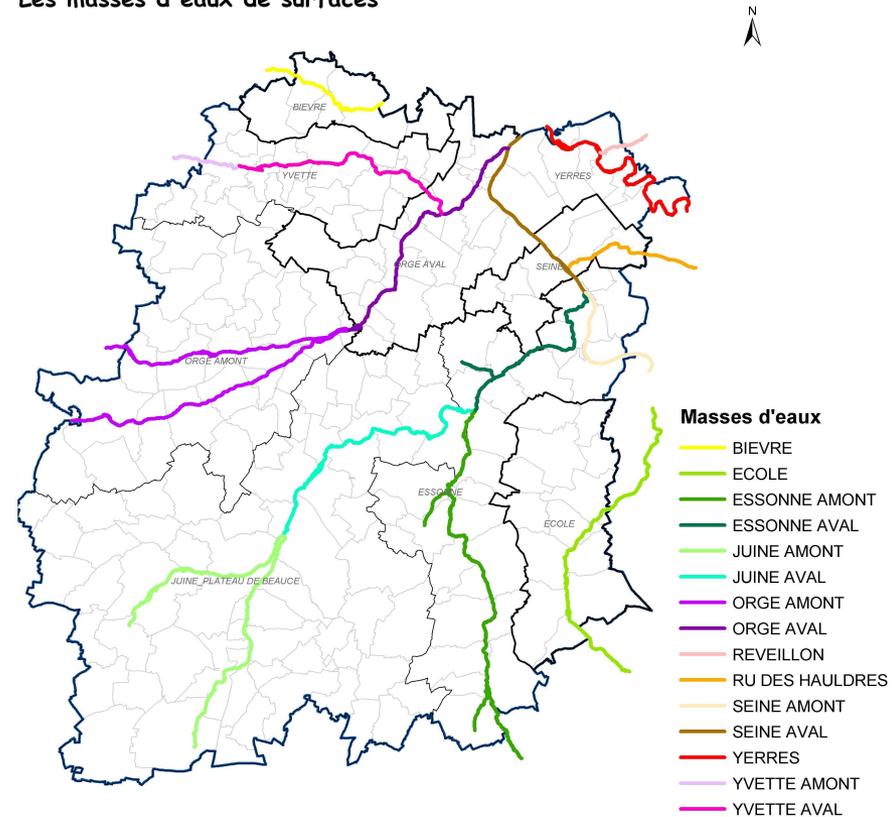
POLITIQUE

- Révision en 2007
- Maintien de taux élevés pour des actions à inciter fortement
- Apparition de nouveaux critères
- Changement fort dans la mise en œuvre : contrat par territoire avec des priorités de natures d'opérations

Lien avec les masses d'eau et les UH du PDM



Les masses d'eaux de surfaces



Source : IGVBD Carthage - Reproduction interdite. Conception : Direction de l'Environnement/Service de l'Eau (juin 2006).

Les priorités par territoire

- Objectifs : identifier et s'assurer de la mise en œuvre de natures d'opérations indispensables
- Mise en œuvre négociée dans le cadre des contrats
- Mise en œuvre nécessaire pour bénéficier d'autres financements

Exemple : Orge aval

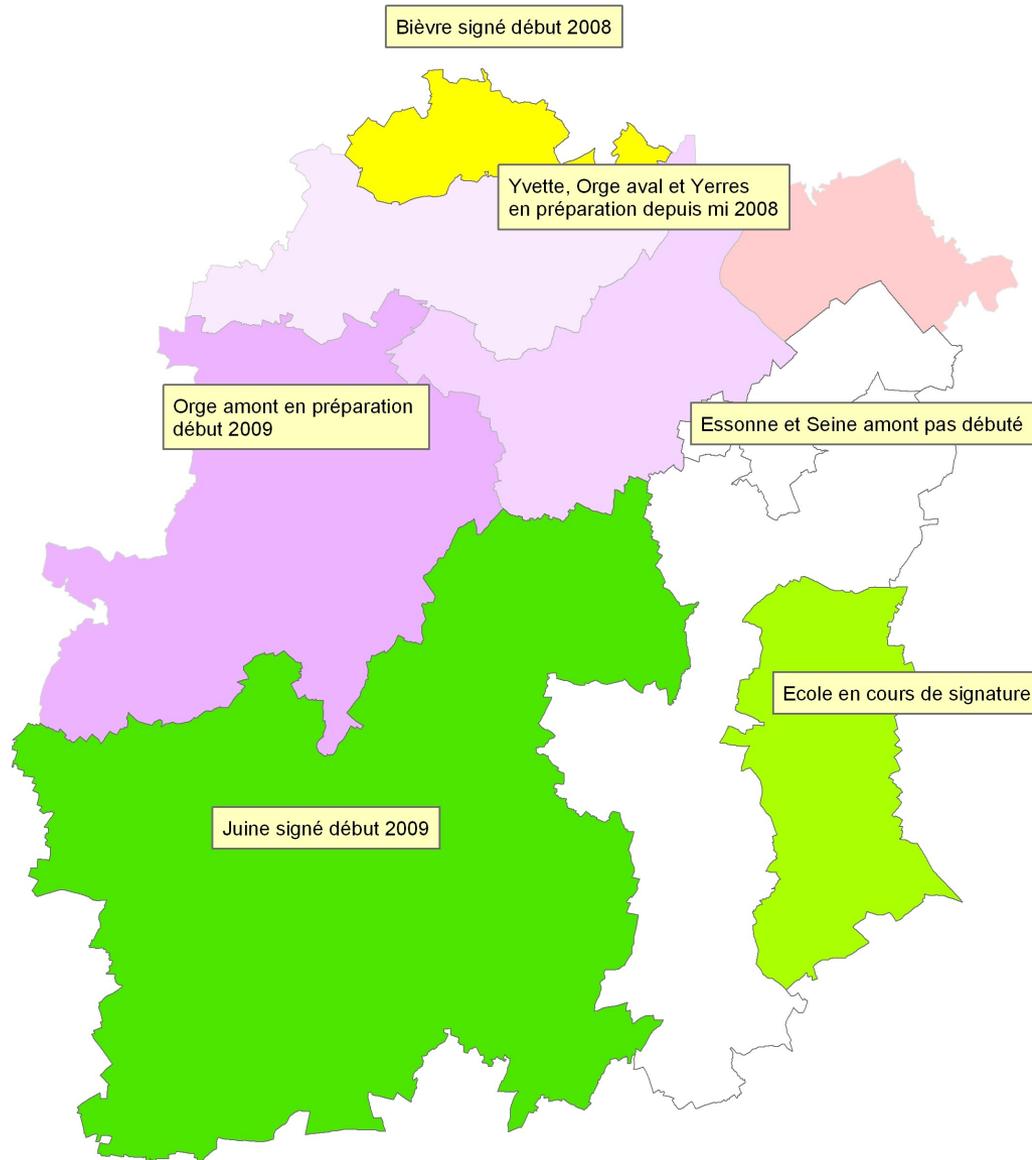
Synthèse des enjeux

Priorités d'intervention devant figurer dans le contrat



<p>Lutte contre les pollutions ponctuelles : assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Documents de programmation – Bilans réguliers des performances des réseaux (SIVOA) ▪ Mise en conformité de branchements ▪ Mise en séparatif, déconnexion des eaux pluviales ▪ Dépollution des eaux pluviales ▪ Restructuration ciblée de réseau
<p>Lutte contre les substances dangereuses : pesticides</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de l'usage urbain des produits phytosanitaires
<p>Protection et restauration des rivières et zones humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valorisation écologique des cours d'eau et de leurs annexes
<p>Lutte contre les inondations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation ▪ Sensibilisation de la population ▪ Réduction des ruissellements sur les petits affluents.

Avancement des contrats



AIDES : LA DEPOLLUTION

- **Maintien des taux avec mise en œuvre de prix de référence**
- **Exigence renforcée en matière de programmation**
- **Ciblage nécessaire des travaux sur les réseaux**

Taux d'aides : assainissement

	Conseil général
STEP	20%⇒20% (PR)
Réseau EU création	20%⇒20% (PR)
Réseau EU réhabilitation	20%⇒20% (PR)
Mise en conf branchement	25%⇒25% (PR)

Ancien taux ⇒ nouveau taux

PR : prix de référence

Taux d'aides : dépollution des eaux pluviales

	Conseil général
Dépollution	20% ⇒ 20%
Gestion alternative EP	40% ⇒ 40% (PR) (PR) 25% ⇒ 25% en domaine privé

AIDES : LA GESTION DES RIVIERES

- **Maintien des taux élevés**
- **Aides conditionnées par la mise en œuvre d'un suivi de la qualité des cours d'eau**
- **Exigence de suivi de l'impact des travaux de valorisation**

Taux d'aides : gestion des rivières

	Conseil général
Préservation qualité rivière et habitats	40%⇒40% (PR)
Valorisation de berges	40%⇒40%
Entretien des cours d'eau	40%⇒40%

AIDES : LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

- **Maintien des taux élevés pour les mesures de prévention**
- **Exigence renforcée en matière de définition des enjeux et de prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme**
- **Maintien de taux élevés pour les solutions « curatives » (stockage) si des mesures alternatives sont mises en œuvre parallèlement**
- **Développement nécessaire de la « culture du risque »**

Taux d'aides : lutte contre les inondations (prévention)

	Conseil général
Gestion alternative EP urbaines	40%⇒40% (PR) (PR) 25%⇒25% en domaine privé
ZEC et gestion hydraulique	40%⇒40%
Gestion des ruissellements amont urbanisation	40%⇒40%

Taux d'aides : lutte contre les inondations (protection)

	Conseil général
Stockage des EP urbaines	10-20% ⇒0-20% (PR)
Stockage structurant amont urbanisation	20-40% ⇒0-40%

AIDES : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- **Cohérence avec schéma AEP**
- **Introduction d'une aide pour l'acquisition au sein des zones d'alimentation**
- **Introduction d'une aide pour les économies d'eau**

Taux d'aides : eau potable

	Conseil général
Protection travaux acquisition	20% ⇒ 20% 0 ⇒ 20%
Traitement	20% ⇒ 20%
Distribution (stockage, réseau)	25% ⇒ 20%
Economie d'eau	0 ⇒ 40% 0 ⇒ 25% (dom privé)

